

DEL 14.03.2014-022 : Subvention exceptionnelle à l'Union sportive bannalécoise (USB)

Le comité d'athlétisme du Finistère a choisi l'USB pour organiser le championnat du Finistère de cross en janvier 2014 à proximité du stade Jean-Bourhis. Bannalec a eu ainsi l'honneur de recevoir une compétition qualificative pour le championnat de Bretagne. L'organisation de ce championnat ont entraîné des dépenses exceptionnelles qui risquent de mettre le club en difficulté.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Décide d'octroyer une subvention de 300 € à l'union sportive bannalécoise.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,



Le Maire,



Yves ANDRE.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2014

L'An deux mil quatorze, le quatorze mars, les membres du Conseil Municipal de la commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, à la Mairie, salle du Conseil, sur la convocation qui leur a été adressée le six mars deux mil quatorze, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27.

Etaient présents :

M. Yves ANDRÉ, M. Guy LE SERGENT, M. Daniel SELLIN, Mme Josiane ANDRÉ, Mme Nicole RIOUAT, M. Marcel JAMBOU, M. Arnaud TAËRON, Mme Marie-France LE COZ, Mme Michèle BERNARD-LE ROUX, Mme Colette LE BOURHIS, Mme Anne-Marie QUÉNÉHERVÉ, Mme Marie-José TOULLEC, M. Bruno PERRON, Mme Marie-Laure FALCHIER, Mme Pascale LE BOURHIS, M. Stéphane LE PADAN, M. Christophe LE ROUX, M. Yannick GUERNEC, M. Gérard BÉRAUT, M. Florent HILIOU, M. Jean-François LE ROUX, M. Stéphane LE GUERER.

Etaient absents :

Mme Martine PRIMA, excusée, qui a donné procuration à Madame Marie-José TOULLEC,
Mme Yveline SINGUIN, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Yves ANDRE,
Mme Catherine FAVERIE, excusée, qui a donné procuration à Monsieur Florent HILIOU,
M. Alain JACQUIOT,
Mme Marie-Renée THIEC.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Yves ANDRÉ, Maire.

Le Conseil Municipal a choisi M. Yannick GUERNEC, Conseiller Municipal, pour secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal est mis aux voix.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 février 2014.